

Catégorie Fidelity Revenu à court terme Canada

Série B

8 NOVEMBRE 2024

Ce document contient des renseignements essentiels sur la Catégorie Fidelity Revenu à court terme Canada - série B (le « Fonds ») dont vous devriez prendre connaissance. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Fidelity Investments Canada s.r.i. (« Fidelity ») au 1 800 263-4077 ou à l'adresse sc.francais@fidelity.ca, ou visitez le [fidelity.ca](https://www.fidelity.ca).

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.

Le Fonds n'accepte plus les souscriptions ni les échanges, à l'exception des opérations systématiques existantes.

BREF APERÇU*

CODES DU FONDS	(\$ CA) FSI : 246	GESTIONNAIRE DU FONDS	Fidelity Investments Canada s.r.i.
DATE DE CRÉATION DE LA SÉRIE	25 septembre 2001	GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE	Fidelity Investments Canada s.r.i.
VALEUR TOTALE DU FONDS AU 30 SEPTEMBRE 2024	3,9 millions \$	DISTRIBUTIONS	Dividendes ordinaires, généralement fin mai; dividendes sur les gains en capital, fin janvier
RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG)	0,76 %	PLACEMENT MINIMUM†	Initial : 500 \$, supplémentaire : 25 \$

* Le présent document vise les actions de série B offertes dans le cadre du Programme Privilège de Fidelity (le « Programme »). Veuillez vous reporter à la rubrique « Combien cela coûte-t-il? » ci-après pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme.

† Ces montants peuvent changer de temps à autre, et Fidelity peut renoncer à cette exigence. Consultez la rubrique « Frais du fonds » pour connaître les seuils de placement minimal liés aux remises sur les frais applicables aux actions de série B dans le Programme, et communiquez avec votre représentant pour obtenir des précisions.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Le Fonds investit dans le Fonds Fidelity Marché monétaire Canada (le fonds sous-jacent), qui investit principalement dans des instruments du marché monétaire libellés en dollars canadiens offerts par des émetteurs canadiens et étrangers. Le fonds sous-jacent peut investir jusqu'à 30 % de son actif net dans des titres étrangers.

Les tableaux ci-dessous vous donnent un aperçu des placements du fonds sous-jacent au 30 septembre 2024. Les placements du fonds sous-jacent sont appelés à changer.

DIX PRINCIPAUX PLACEMENTS (30 SEPTEMBRE 2024)

1	Trésorerie et placements à court terme	46,44 %
2	Bons du Trésor canadiens	15,35 %
3	Fédération des caisses Desjardins	7,76 %
4	Mizuho Bank	5,78 %
5	Province du Manitoba	5,09 %
6	Storm King Funding	4,97 %
7	MUFG Bank	4,25 %
8	Sumitomo Mitsui Banking Corp. of Canada	3,64 %
9	Province de l'Ontario	2,80 %
10	Stable Trust	1,37 %

Pourcentage total des 10 principaux placements 97,45 %

Nombre total de placements 13

RÉPARTITION DES PLACEMENTS (30 SEPTEMBRE 2024)

PAR TYPE D'ACTIF	%
Trésorerie	46,03 %
Acceptations bancaires	21,44 %
Bons du Trésor	15,35 %
Effets de commerce	9,29 %
Obligations de provinces canadiennes	7,89 %

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup au fil du temps. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins, mais il est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

NIVEAU DE RISQUE

Fidelity estime que le niveau de volatilité de ce Fonds est **faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du Fonds.

AUCUNE GARANTIE

Comme la plupart des fonds communs de placement, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer tout l'argent que vous avez investi.

APERÇU DU FONDS

Catégorie Fidelity Revenu à court terme Canada
Série B

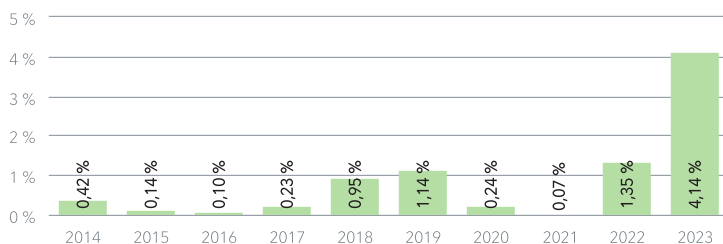


■ QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section vous indique le rendement des actions de série B du Fonds au cours des 10 dernières années. Le rendement est présenté après déduction des frais. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

RENDEMENTS ANNUELS

Le graphique indique le rendement des actions de série B du Fonds au cours de chacune des 10 dernières années. La valeur du Fonds n'a diminué au cours d'aucune des 10 années. Les rendements indiqués et leur variation d'une année à l'autre peuvent vous aider à évaluer les risques associés au Fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



MEILLEUR ET PIRE RENDEMENTS SUR TROIS MOIS

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendements des actions de série B du Fonds sur trois mois au cours des 10 dernières années. Ces rendements sur trois mois pourraient augmenter ou diminuer dans l'avenir. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	RENDEMENT	3 MOIS SE TERMINANT LE	SI VOUS AVIEZ INVESTI 1 000 \$ AU DÉBUT DE LA PÉRIODE
Meilleur rendement	1,1 %	31 janvier 2024	Votre placement augmenterait pour s'établir à 1 011 \$
Pire rendement	0,0 %	31 mars 2022	Votre placement resterait inchangé à 1 000 \$

RENDEMENT MOYEN

Une personne qui aurait investi 1 000 \$ dans des actions de série B du Fonds il y a 10 ans aurait accumulé 1 121 \$. Cela représente un rendement annuel composé de 1,2 %.

■ À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Aux investisseurs qui :

- recherchent un « placement d'attente » temporaire pour leurs liquidités
- recherchent un faible degré de risque
- cherchent à bénéficier de remises sur les frais de gestion et d'administration combinés en fonction du montant de leur placement dans le Programme

Les investisseurs des régimes enregistrés doivent savoir que le Fonds pourrait, de temps à autre, assumer une charge d'impôts qui réduirait le rendement.

■ COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais et les charges que vous pourriez devoir payer pour acheter, détenir et vendre des actions de série B du Fonds. Les frais et charges, y compris les commissions, peuvent varier entre les séries d'un fonds et entre les fonds. Des commissions plus élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les autres fonds et placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

Les actions de série B du Fonds font automatiquement partie du Programme. Le Programme offre une réduction des frais de gestion et d'administration, versée sous la forme d'un réinvestissement de distributions (« remises sur les frais »), qui augmente progressivement en fonction de la valeur de l'actif, résultant en des frais de gestion et d'administration combinés moins élevés (avant la taxe de vente) que prévu. Nous verserons automatiquement des remises sur les frais applicables aux actions de série B du Fonds lorsque la valeur de votre actif atteint le seuil de placement admissible. Si vous ne respectez plus les critères du seuil de placement admissible d'un palier donné des remises sur les frais, nous diminuerons automatiquement le taux des remises sur les frais à celui d'un palier inférieur, ce qui donnera lieu à des frais de gestion et d'administration combinés plus élevés (avant la taxe de vente) sans toutefois être supérieurs aux frais de gestion et d'administration combinés de la série B. Veuillez vous reporter au tableau des remises sur les frais à la rubrique « Frais du fonds » ci-après. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme, consultez les rubriques « Souscriptions, échanges et rachats » et « Frais et charges » dans le prospectus simplifié du Fonds, et communiquez avec votre représentant.

1 FRAIS DE SOUSCRIPTION

Vous pourriez devoir payer des frais de souscription à l'achat des actions de série B du Fonds.

OPTION DE FRAIS DE SOUSCRIPTION	LES FRAIS QUE VOUS VERSEZ À L'ACHAT DE VOS ACTIONS		
	EN POURCENTAGE (%)	EN DOLLARS	COMMENT ÇA FONCTIONNE
Frais de souscription initiaux	0 % à 5 % du montant de l'achat	0 \$ à 50 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie	- Vous décidez du taux avec votre représentant. - Les frais de souscription initiaux sont déduits du montant de l'achat et sont versés à la société de votre représentant à titre de commission.

APERÇU DU FONDS

Catégorie Fidelity Revenu à court terme Canada
Série B



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL? (SUITE)

FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement que vous obtenez sur votre placement.

Au 31 mai 2024, les frais associés au Fonds représentaient 0,76 % de sa valeur, ce qui équivaut à 7,60 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	TAUX ANNUEL (EN TANT QUE % DE LA VALEUR DU FONDS)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (y compris la commission de suivi), et de certains frais d'exploitation (coûts du fonds) du Fonds.	0,76 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du Fonds.	0,00 %
FRAIS DU FONDS	0,76 %

Les remises sur les frais applicables aux actions de série B sont présentées dans le tableau ci-après :

VALEUR DE L'ACTIF	PALIER	REMISE SUR LES FRAIS
0 \$ - 249 999 \$		s.o.
250 000 \$ - 999 999 \$	1	0,025 %
1 000 000 \$ - 2 499 999 \$	2	0,050 %
2 500 000 \$ - 4 999 999 \$	3	0,075 %
5 000 000 \$ - 9 999 999 \$	4	0,100 %
10 000 000 \$ - 24 999 999 \$	5	0,125 %
25 000 000 \$ - 49 999 999 \$	6	0,150 %
50 000 000 \$ et plus	7	0,175 %

Renseignements sur la commission de suivi

Les commissions de suivi sont des commissions régulières. Fidelity verse des commissions de suivi à tous les courtiers, y compris les courtiers à escompte, tant que vous possédez des titres du Fonds. Ces commissions concernent les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent. Ces commissions sont notamment versées à des courtiers à escompte pour l'ensemble des services, outils et autres types d'assistance qu'ils offrent.

La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion et calculée en fonction de la valeur de votre placement.

COMMISSION DE SUIVI	
EN POURCENTAGE (%)	EN DOLLARS
Jusqu'à 0,250 % de la valeur de votre placement chaque année	De 0 \$ à 2,50 \$ chaque année pour chaque tranche de 1 000 \$ investie

AUTRES FRAIS

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achetez, conservez, vendez ou échangez les actions du Fonds.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'échange	La société de votre représentant pourrait vous imputer jusqu'à 2 % de la valeur des actions que vous échangez contre des titres d'une autre série du Fonds ou d'un autre Fonds Fidelity.
Frais pour rachats appréciables	Si vous avez été informé que vous détenez un pourcentage appréciable des titres d'un Fonds, vous serez assujéti à une pénalité de 1 % de la valeur des actions que vous vendez ou échangez si vous vendez ou échangez ces actions du Fonds dans les 30 jours suivant votre dernier achat ou échange visant les titres du Fonds. Vous pourriez être assujéti à une pénalité de 1 % de la valeur des actions si vous omettez de fournir à Fidelity le préavis requis avant d'effectuer un rachat appréciable. Ces frais sont versés au Fonds.

ET SI JE CHANGE D'AVIS?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résilier un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'intenter une poursuite en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour plus de renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Fidelity ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Fidelity Investments Canada s.r.l.	TÉLÉPHONE :	416 307-5200
483 Bay Street, North Tower	SANS FRAIS :	1 800 263-4077
Suite 300	COURRIEL :	sc.francais@fidelity.ca
Toronto (Ontario) M5G 2N7	SITE WEB :	fidelity.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilières.ca.